

## Ristourne versée pour l'année financière 2018

### La ristourne, c'est quoi ?

C'est le reflet de notre nature coopérative. C'est l'un de vos avantages d'être membre d'une caisse. Plus concrètement ? La ristourne est un montant d'argent que les membres reçoivent, à certaines conditions. D'où vient cet argent ? Des excédents faits par les caisses et le Mouvement Desjardins à la fin de l'année. Ces excédents peuvent aussi être versés dans un fonds afin de financer des projets structurants pour les collectivités : c'est le pouvoir de faire la différence dans votre communauté.

Pour plus d'informations : [www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

Pour la **Caisse populaire Desjardins Beauharnois**, cela représente une somme de **774 000\$** provenant des surplus générés au cours de l'exercice financier 2018.

Cette somme sera partagée entre les membres admissibles et la communauté, par le biais du fonds d'aide au développement du milieu. Le **versement de la ristourne individuelle** pour l'année financière 2018 aux membres admissibles se fera durant **la semaine du 27 mai 2019**.

Ristourne individuelle : 663 000\$

Ristourne à la communauté : 111 000\$

Total : 774 000\$

<b>Taux ristourne (%)</b>	
Épargne avec opération (EOP)	5,752%
Épargne stable (ES)	5,357%
Épargne à terme (ET)	5,336%
Régime enregistré (RE)	5,237%
Prêts aux particuliers	1,855%
Prêts aux entreprises	1,779%
<b>Produits</b>	
Fonds marché monétaire	0,074%
Fonds marché monétaire CELI	0,074%
Autres fonds Desjardins	0,074%
Autres fonds CELI	0,074%
Accord D Particuliers	0,246%
Accord D Affaires	0,134%
ET PGLM encours	0,078%
RE PGLM encours	0,078%

**La ristourne, c'est notre manière de reconnaître l'engagement de nos membres.**